

Faut-il avoir peur de l'intelligence artificielle ? Cette interrogation est dans tous les esprits, alors que l'ampleur de ses applications reste encore méconnue.

Les contours de l'intelligence artificielle demeurent relativement flous. Sans compréhension de l'outil, toute approche scientifique s'avère périlleuse. La détermination des caractéristiques essentielles de l'intelligence artificielle doit permettre de réduire la part d'angoisse qui entoure le sujet et d'aborder ses différents enjeux politiques, éthiques, sociaux, économiques et juridiques. L'aborder sous l'angle du droit, c'est tenter de démontrer que la norme juridique peut en canaliser les dangers et décrire comment le droit peut en réguler les effets.

Les juristes se présentent à l'égard de l'intelligence artificielle comme les « chiens de garde » des valeurs fondamentales et des droits fondamentaux qui structurent notre société. L'intelligence juridique doit pouvoir maîtriser l'intelligence artificielle. Face à l'intelligence artificielle, l'intelligence juridique devra s'allier à l'intelligence humaine pour en optimiser les effets et en canaliser les méfaits.

Ce cycle doit permettre d'apprécier de quelle manière l'intelligence artificielle met à l'épreuve la structure fondamentale des droits.



5 quai de l'Horloge-75055 Paris cedex 01
www.courdecassation.fr
twitter : @cour de cassation

Ce colloque est enregistré et diffusé sur :    Periscope  YouTube  vimeo
Vous pouvez consulter la charte de captation à l'adresse suivante : www.courdecassation.fr

CONFÉRENCES - CYCLE 2021-2022

L'intelligence artificielle : quelle intelligence juridique ?



Programme 2021-2022

*Grand'chambre de la Cour de cassation
de 17h à 19h*



Université
Paris Nanterre



“ L'intelligence artificielle : quelle intelligence juridique? ”

l'Institut de recherche pour un droit attractif de l'Université Sorbonne Paris Nord (IRDA)
et
le CEDCACE, axe justice judiciaire, amiable et numérique de l'Université Paris Nanterre

Responsables scientifiques :
S. Amrani-Mekki, B. Haftel et M. Mekki

Année 2021

15 avril 2021

Séance inaugurale : “L'intelligence artificielle : les enjeux en droit et au-delà du droit”

Intelligence artificielle et droit des contrats

Modérateur : Bernard HAFTEL, Professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord, Co-co-directeur de l'Institut de Recherches pour un Droit Attractif (IRDA)

Intervenants

Erwan POISSON, avocat associé Allen & Overy

Winston MAXWELL, Directeur d'études Droit et numérique, Télécom Paris

Jean-Philippe DESBIOLLES, Vice President global de la division Data, sciences cognitives et Intelligence artificielle, IBM

Sébastien BARDOU, Directeur de la Stratégie LexisNexis

Isabelle HASQUENOPH, Maître de conférences à l'Ecole de droit de la Sorbonne

27 MAI 2021

Intelligence artificielle, responsabilité civile et assurances

Modérateur : Philippe CHAUVIRE, Professeur à l'Université Sorbonne Paris Nord

24 juin 2021

Intelligence artificielle et droit de la concurrence

Modérateur : Jean-Christophe RODA, Professeur à l'Université Lyon

Intervenants :

Samir MERABET, Maître de conférences à l'Université de Lyon 3

Frédéric MARTY, Economiste, Nice Sophia Antipolis, GREDEG et membre de l'autorité de la concurrence

Marie MALAURIE-VIGNAL, Professeure à l'université Paris-Saclay

Luc-Marie AUGAGNEUR, Avocat

1er juillet 2021

Intelligence artificielle et droit du travail

Modérateur : Cyril. WOLMARK, Professeur à l'Université Paris Nanterre la Défense

Intervenants :

Alexandre FABRE, Professeur de droit, Université Paris Nanterre

Barbara GOMES, Docteure en droit, enseignante-chercheuse à l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Jean-Luc MOLINS, Secrétaire national de l'UGICT-CGT

Eric PEZET, Professeur en sciences de gestion, Responsable de la chaire "gouverner l'organisation numérique", Université Paris Nanterre

Jérôme PORTA, Professeur de droit, Université Bordeaux

7 octobre 2021

Intelligence artificielle et droit de la santé

Modératrice : Anne DEBET, Professeure à l'Université de Paris

Intervenants:

Jean-Sébastien BORGHETTI, Professeur Université Panthéon Assas (Paris II)

Nicolas GLATT, Directeur général et co-fondateur de Clinityx

Adèle LUTUN, Juriste au service santé de la CNIL, ancienne juriste au Health Data Hub

Jean-François POMEROL, CEO - Président Directeur Général Tribvn health care

16 décembre 2021

Intelligence artificielle et propriété intellectuelle

Modératrice : Nathalie BLANC, Professeure à l'Université Sorbonne Paris Nord

Intervenants :